

**MAIRIE DE BRIE - 16590**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 22

Procurations : 4

**Votants : 26**

L'an deux mil vingt six

Le : **5 juin 2026**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **29 mai 2026**

**OBJET : D2026-5-5**

Demande de subvention  
auprès au titre du Fonds de  
concours Mobilité et  
apaisement des espaces  
publics de GrandAngoulême

**Présents** : BIRAUD Christelle ; BOURGADE L ; BUISSON M ; CHAUSSAT C ; DEZIER D ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLERE M ; GERACI F ; GOYAUD Emilie ; GUERIN S ; HIMMONET P-V ; LILLAUD J ; MASSON G ; MOREAU J ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; SOULARD D ; URBAJTEL P ; VANNIER S ; THOS F ; VRIET L

**Ont donné procuration** : CORNELIUS M à GUERIN S ; JOUANNET J à CHAUSSAT C ; MOREAU à FORESTIER-BRUN F ; VIEUILLE R à DEZIER D

**Absente** : VERRIERE M

**Secrétaire de séance** : Laure VRIET

La commune de Brie compte trois écoles réparties sur son territoire. Des aménagements de sécurité ont été réalisés pour deux d'entre-elles dans le bourg.

La municipalité souhaite désormais réaliser un aménagement devant l'école élémentaire de La Prévôtterie située dans le village des Gendres. Cette école se situe aux abords de la RD 105, route très passagère qui relie notamment le 515<sup>ème</sup> Régiment du Train, la RN 141 à la RD 12 et la zone commerciale des Montagnes.

Afin de sécuriser la route départementale, il est envisagé de créer un plateau ralentisseur répondant aux normes en vigueur ainsi que des trottoirs pour permettre un cheminement piéton entre les habitations et l'école.

Il faut rappeler que cet axe est également emprunté par les transports scolaires des collégiens et lycéens. Les arrêts de bus se situent près de l'école. Ces aménagements permettront également de sécuriser les cheminements de ces élèves.

Ces travaux d'une durée approximative de 15 jours pourraient se dérouler lors des vacances d'automne, après l'obtention de la subvention.

La commune de Brie souhaite solliciter une subvention au titre du Fonds de concours Mobilité et apaisement des espaces publics de GrandAngoulême qui apporte son soutien financier pour la réalisation de cheminements piétons accessibles à destination des arrêts de transport en commun.

Le montant des travaux est estimé à 70 877,70 € HT. La commune de Brie sollicite GrandAngoulême au titre du Fonds de concours Mobilité et apaisement des espaces publics, pour un montant de 14 175,54 € (20 % du coût des travaux).

**Plan de financement**

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE HT	%	MONTANT SUBVENTION	
			ESCOMPTEE	ACQUISE (joindre une copie de la décision)
DETR – DSIL - DSID FNADT – FONDS VERT				
Conseil Départemental	70 877,70 €	50 %	35 438,85 €	
Conseil Régional				
Communauté Européenne				
GrandAngoulême	70 877,70 €	20 %	14 175,54 €	
Autofinancement :	70 877,70 €	30 %	21 263,31 €	
<b>TOTAL</b>		<b>100 %</b>	<b>70 877,70 €</b>	

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :**

- **autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de GrandAngoulême au titre du Fonds de concours Mobilité et apaisement des espaces publics**
- **adopte le plan de financement du projet d'aménagement de sécurité aux abords de l'école de la Prévôterie.**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Affiché le 8 juin 2026**

Pour copie conforme :

**En Mairie, le 8 juin 2026**

Le Maire,

Michel BUISSON